

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	0
Exclus	0

Date de convocation :
Le 14/10/2025

Date d'affichage :
Le 14/10/2025

OBJET

COMPTE RENDU DES
DECISIONS DU MAIRE
DEPUIS LE DERNIER
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30/09/2025.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 23/10/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 23/10/2025

Délibération N°2025-05-01

Séance du 21 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents excusés :

Madame Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-03-06 du 25 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis la séance du 30 septembre 2025, le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

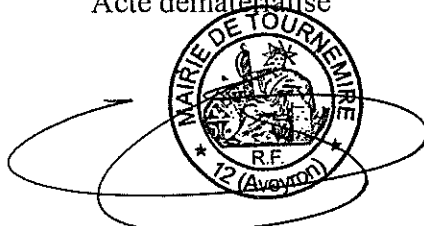
DECISION 2025-01	Attribution concession cimetière Mr Robert Hugues
DECISION 2025-02	Attribution concession cimetière Mr Combes David

le Conseil municipal prend acte

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.